

OUI > à la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Le GEIP soutient la révision de la LAT, car notre territoire n'est pas extensible. Il doit être préservé et mieux géré. Il est en effet tout à fait possible de faire mieux avec ce que l'on a.

La nouvelle mouture de la LAT demande une politique d'aménagement du territoire qui soit raisonnable avec une projection à quinze ans. Elle est tout à fait dans l'esprit de notre nouvelle Constitution genevoise qui exige que l'aménagement de notre canton soit «compact, multipolaire et vert».

Nous savons toutes et tous que le territoire n'est pas extensible, il est alors indispensable de faire mieux avec ce que nous avons. Il faut d'une part densifier la zone à bâtir et d'autre part s'assurer la protection à terme de nos zones nourricières, qu'elles soient agricoles ou paysagères.

Il est économiquement et écologiquement inadmissible d'étaler pareillement l'aménagement de notre territoire. Cela nous coûte excessivement cher, notamment en matière d'infrastructures, que ce soit les routes d'accès, les réseaux d'alimentation ou encore la desserte en transports publics, mais aussi en détérioration de nos paysages et en emprise sur la zone agricole qui restent des forces économiques de la Suisse.

Au vu de ces considérations,

le GEIP vous recommande de voter OUI à la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire
